

***Réussir la mixité à l'école***

*Jeudi 11 juin, 17h, France Stratégie (salle Jean Monnet)*

*Intervenants*



**Lucas Gruez**, coordonnateur pédagogique au collège Albert Samain de Roubaix, membre de l'instance de gouvernance académique sur le numérique, membre du Conseil National à l'Innovation pour la Réussite Educative, est lauréat du prix Innovation et développement professionnel du ministère de l'Education nationale (avril 2015).



**Nathalie Mons**, présidente du conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO), est professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise. Nathalie Mons consacre ses recherches à l'évaluation des politiques éducatives dans une perspective comparatiste internationale. Elle intervient régulièrement comme experte pour la Commission européenne et l'OCDE (elle a été membre du consortium Pisa en 2009). En 2012, elle a copiloté la concertation pour la refondation de l'École de la République.



**Marie Rose Moro** est psychiatre d'enfants et d'adolescents à la maison des adolescents de l'hôpital Cochin, psychanalyste, docteur en médecine et en sciences humaines. Elle a notamment publié *Nos enfants demain, Pour une société multiculturelle* (Odile Jacob, 2010), *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école* (Bayard, 2012), *Psychopathologie transculturelle, De l'enfance à l'âge adulte* avec Thierry Baubet, (Masson, 2013).



**FRANCE STRATÉGIE**

***Réussir la mixité à l'école***

*Jeudi 11 juin, 17h, France Stratégie (salle Jean Monnet)*

*Questions*

Pour comprendre les tensions qui traversent la société française, et proposer des réponses utiles, il est nécessaire de revenir sur leurs sources, leurs réalités et leurs effets.

1. Quels sont les phénomènes de ségrégation sociale et culturelle perceptibles dans les établissements scolaires en France ? Quels en sont les ressorts ? Quelles en sont les conséquences ?
2. Que peut-on attendre de la mixité sociale et culturelle à l'école ?
3. Quels sont les obstacles à la réussite de la mixité sociale et de la mixité culturelle dans les établissements scolaires français ?
4. Quels sont les moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour réussir la mixité à l'école ? Quelles bonnes pratiques privilégier ?
5. Quelles sont les politiques publiques à privilégier pour réussir la mixité à l'école ? Quel bilan tirer de la carte scolaire ? Quels sont les pays exemplaires en la matière ?

**Réussir la mixité à l'école**  
*Jeudi 11 juin, 17h, France Stratégie (salle Jean Monnet)*

*Faits et chiffres*

**Ecole : jusqu'où va la ségrégation ?**

*Billet de Son-Thierry Ly publié sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)*

- L'étude réalisée pour le CNESEO<sup>1</sup> exploite un indicateur de ségrégation, l'indice d'exposition normalisé, pour mesurer d'une part la ségrégation sociale, définie par la différence entre les environnements fréquentés par les élèves de milieux sociaux aisés<sup>2</sup> et ceux fréquentés par les autres ; d'autre part la ségrégation scolaire, définie par la même différence entre les « bons élèves<sup>3</sup> » et les autres.

**Ecole des riches, Ecole des pauvres ?**

- En utilisant cet indicateur, on observe tout d'abord une forte ségrégation sociale entre les établissements. Les élèves des classes aisées comptent en effet presque deux fois plus d'élèves également aisés dans leur établissement que les autres élèves (34 % contre 18 % au collège, soit 16 % de ségrégation selon l'indice d'exposition normalisé). Ce chiffre moyen cache une grande variété de situations. 10% des élèves fréquentent des établissements contenant moins de 5% d'élèves favorisés, tandis que les 1% d'élèves scolarisés dans les contextes les plus privilégiés ont plus de 80% de camarades des classes aisées.
- Par ailleurs, la ségrégation sociale entre établissements est très variable d'un département à l'autre (de 2 % à 27 %). Les départements ayant la plus forte ségrégation sociale sont essentiellement ceux qui comportent des grandes villes. Contrairement aux zones rurales où les établissements regroupent des élèves d'origines variées par un recrutement géographique large, la densité de population des zones urbaines implique une multiplicité de collèges, qui aggrave la ségrégation sociale par deux biais : d'abord parce que les collèges reflètent plus précisément la ségrégation résidentielle et ensuite parce que s'installe une situation de concurrence qui fait émerger des collèges « souhaités » et des collèges « évités »

**Dans les établissements, une lutte des « classes » ?**

- La ségrégation scolaire (c'est-à-dire celle des « bons élèves ») entre établissements présente une amplitude similaire à la ségrégation sociale au niveau du lycée seulement (20 % de ségrégation environ) en raison de la séparation entre les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels. Au collège, elle reste limitée à 8 % environ (27 % de bons élèves en moyenne dans le collège d'un bon élève contre 19 % pour les autres).
- Mais c'est à l'intérieur des établissements que la ségrégation scolaire prend toute son envergure : par la composition des classes. La ségrégation scolaire entre toutes les classes du pays vaut en effet le double de la ségrégation scolaire entre tous les établissements. En d'autres termes, la concentration des bons élèves dans certaines classes plutôt que d'autres au sein d'un même établissement génère autant de ségrégation scolaire que l'ensemble des mécanismes ségrégatifs existants à l'échelle nationale, dus au choix du lieu de résidence et

<sup>1</sup> Son-Thierry Ly et Arnaud Riegert, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, étude pour le CNESEO, juin 2015.

<sup>2</sup> Correspond aux élèves dont le premier responsable légal (souvent le père) appartient à une catégorie socio-professionnelle classée dans le groupe « favorisés-A » de la DEPP.

<sup>3</sup> Correspond aux élèves qui ont passé le diplôme national du brevet en 2011 sans avoir redoublé depuis leur entrée en 6e en 2007, et dont la note moyenne aux épreuves finale appartient au premier quart de la distribution.

de l'établissement. Contrairement à la ségrégation sociale entre établissements, la ségrégation scolaire entre classes au sein des établissements est un phénomène plus universel qu'on retrouve avec une importance similaire sur l'ensemble du territoire<sup>4</sup>.

- Même si on admet que 55 % de la ségrégation scolaire s'explique simplement par le hasard (constituer les classes aléatoirement mène en effet à des niveaux de ségrégation comparables), on identifie 45 % d'établissements qui constituent des « classes de niveau », au sens où la ségrégation scolaire observée entre leurs classes est difficilement explicable par le hasard. Cette ségrégation « active » est en partie le résultat de l'affectation des élèves à leurs classes en fonction de leurs options, comme le parcours bilingue en sixième-cinquième et le latin à partir de la cinquième ; par exemple, les collèges qui constituent des classes bilingues en classe de 6e ont 70 % de chances de plus de créer une ségrégation scolaire. Néanmoins, la constitution de classes de niveau ne résulte pas systématiquement des options à l'échelle du territoire national.

### ***L'école ne joue pas son rôle d'ascenseur social.***

- Au début des années 1980, 83 % des fils d'ouvriers et employés sortis de l'école depuis 5 à 8 ans devenaient eux-mêmes ouvriers ou employés. Aujourd'hui, cette proportion est de 73 %. Dans le même temps, la probabilité des enfants de cadres de devenir cadres eux-mêmes a augmenté, passant de 33 % à 40 %.
- Selon le rapport PISA (2012), le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant. En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé ont moins de chances de réussir aujourd'hui qu'ils n'en avaient en 2003.
- 12,3 % des élèves ayant fait leur première rentrée en classe de 6<sup>e</sup> en septembre 2011 accusent un retard scolaire d'au moins un an. La probabilité d'être en retard pour un élève varie selon son sexe (13,6 % pour les garçons, 11 % pour les filles), sa nationalité (11,8 % pour les Français, 32,4 % pour les étrangers), la profession de ses parents (3,6 % pour les CSP+, 20,5 % pour les CSP-). Elle varie également selon l'environnement géographique (21,7% en ZUS, 11,6 % hors ZUS ; EP 19 % en EP, 10,9 % hors EP).

### ***L'orientation des élèves dans le secondaire et le supérieur dépend de leur origine sociale.***

- 77,5 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, comme seulement 35,8 % des enfants d'ouvriers.

*Répartition par filière des bacheliers 2010 selon leur origine sociale (France métropolitaine + DOM)*

	<b>Général</b>	<b>Technologique</b>	<b>Professionnel</b>
Agriculteurs exploitants	57,4	24,0	18,6
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	52,7	25,1	22,2
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	77,5	15,3	7,2
Professions intermédiaires	60,3	26,2	13,5
Employés	51,2	31,0	17,8
Ouvriers	35,8	30,8	33,4
Retraités	40,3	26,4	33,3
Inactifs	44,1	33,1	22,8
<b>Ensemble</b>	<b>56,2</b>	<b>18,4</b>	<b>25,4</b>

*Lecture : à la session 2010, 57,4 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 24,0 % un baccalauréat technologique et 18,6 % un baccalauréat professionnel*

- Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures constituent près d'un tiers des étudiants à l'université et la moitié des élèves dans les filières les plus sélectives comme les classes préparatoires aux grandes écoles ou les écoles d'ingénieurs, alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois.

<sup>4</sup> A l'exception notable des départements d'outre-mer où elle est encore plus importante.

**Les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles que les autres de compter parmi les élèves en difficulté.**

- La proportion d'élèves issus de l'immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques lors du cycle PISA 2012 ne dépasse pas 16 % en Australie et au Canada, mais atteint 43 % en France. Même après contrôle du milieu socio-économique, en France, les élèves issus de l'immigration accusent des scores inférieurs de 37 points à ceux des élèves autochtones, soit presque l'équivalent d'une année d'études (contre 21 points, en moyenne, dans les pays de l'OCDE).
- Les sorties sans aucun diplôme du système éducatif sont plus nombreuses chez les descendants d'immigrés (13 % contre 8 % dans la population majoritaire de l'enquête). Cependant, les filles obtiennent des résultats sensiblement meilleurs que les garçons, à l'exception toutefois des descendantes d'immigrés venus de Turquie. Parmi les descendants d'immigrés dont les parents sont venus d'Algérie, du Maroc, de Tunisie ou de Turquie, la part des hommes sans diplôme est presque deux fois plus importante que dans la population majoritaire<sup>5</sup>.
- 14 % des descendants d'immigrés déclarent « avoir été moins bien traités » lors des décisions d'orientation, soit environ trois fois plus que la population majoritaire. Parmi les motifs cités comme causes de ces traitements défavorables, l'origine géographique prédomine, suivie de la couleur de la peau. Ces situations scolaires sont donc ressenties comme des discriminations ethno-raciales<sup>6</sup>.

Sources :

- CNCDH ; CNESCO ; CREDOC ; INSEE ; Observatoire des inégalités ;
- « Le niveau d'étude selon le milieu social », ministère de l'éducation nationale, 2011 ;
- Xavier Nau, « Les inégalités à l'école », rapport du CESE, septembre 2011 ;
- Marco Oberti et Clément Rivière, « Les effets imprévus de l'assouplissement de la carte scolaire. Une perception accrue des inégalités scolaires et urbaines », Politix 2014/3 (N° 107), p. 219-241 ;
- Rémi Thibert, « Discriminations et inégalités à l'école », Institut français de l'éducation, février 2014.

<sup>5</sup> Laure Muguérou, Yaël Brinbaum, Jean-Luc Primon, *Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants*. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats. INED-INSEE, octobre 2010.

<sup>6</sup> Yaël Brinbaum, Laure Muguérou, Jean-Luc Primon, *Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France*. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats. INED-INSEE, octobre 2010.

***Réussir la mixité à l'école***

*Jeudi 11 juin, 17h, France Stratégie (salle Jean Monnet)*

*Eléments bibliographiques*

- Ly Son-Thierry, Riegert Arnaud, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter-et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, CNESCO, juin 2015 ;
- Mons Nathalie, *Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix ?*, PUF, novembre 2007 ;
- Moro Marie Rose, *Nos enfants demain. Pour une société multiculturelle*, Odile Jacob, janvier 2010 ;
- Moro Marie Rose, *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école*, Bayard, février 2012 ;
- Moro Marie Rose, Baubet Thierry, *Psychopathologie transculturelle, De l'enfance à l'âge adulte*, Masson, août 2013 ;
- Nau Xavier, *Les inégalités à l'école*, CESE, septembre 2011 ;
- Collectif, *Conséquences des mesures d'assouplissement de la carte scolaire après 2007*, rapport IGEN et IGAENR, juin 2013 ;
- Collectif, *La mixité sociale à l'école*, rapport CSE - CNESCO, juin 2015.



CommissariatStrategieProspective



@Strategie\_Gouv



France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre. Organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; évaluer les politiques publiques ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.